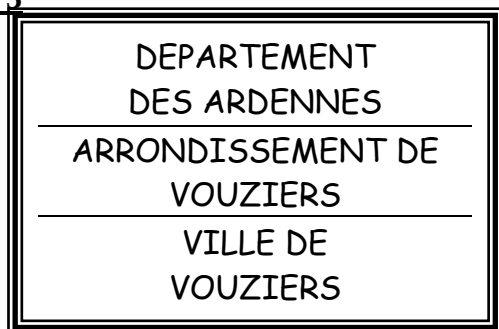




**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2012

Réunion du *à 19 H00*
sous la présidence de Claude ANCELME

Date de convocation :

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage

En exercice :

Présents :

Votants :

PROJET

Objet : Taux d'imposition 2012

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances qui s'est tenue le,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITE**

1) De maintenir les taux d'imposition communaux 2011 des taxes,

	Taux 2012
Taxe d'habitation	18,85%
Foncier bâti	14,27%
Foncier non bâti	24,27%
CFE	17,95%

2) De Charger le Maire de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

Fait en Mairie, les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé après lecture.

Le présent acte a été :

Le Maire

Publié - Notifié le :

Transmis en S.P le :

Il est certifié exécutoire.

Claude ANCELME

Le Maire,

Claude ANCELME